

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 32 de cet article, après les mots :

« et des organisations syndicales »,

insérer le mot :

« reconnues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.